



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-TROISIÈME SESSION

Beyrouth (Liban), 11 - 15 décembre 2017

ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES 2020 (FRA 2020), AMÉLIORATION ET RATIONALISATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS INTERNATIONAUX

I. Contexte

1. Depuis 1946, la FAO assure un suivi des forêts mondiales tous les cinq à dix ans. Les Évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) sont produites tous les cinq ans afin de fournir une approche cohérente permettant de décrire les forêts du monde et leur mode d'évolution.
2. L'évaluation repose sur deux sources de données: les rapports nationaux, qui sont préparés par les Correspondants nationaux désignés officiellement, et le suivi par satellite appuyé par des observations sur le terrain. Les rapports nationaux constituent la pierre angulaire du processus de FRA car ils contiennent les statistiques nationales officielles qui couvrent les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts (GDF). Le 6 juin 2017, 161 pays et territoires avaient nommé leur Correspondants nationaux pour FRA 2020.
3. Le rôle de la détection à distance par satellite est différent, car elle est principalement utilisée pour évaluer la santé des arbres et le couvert arboré et son évolution afin de fournir un niveau de référence régional et mondial auquel les statistiques nationales peuvent être comparées.
4. La portée de FRA a évolué dans le temps, passant d'un inventaire du bois d'œuvre à des évaluations plus exhaustives qui cherchent à répondre à des besoins en informations toujours croissants. Dans le même temps, le nombre des différentes demandes d'informations auprès des pays a fortement augmenté, entraînant un alourdissement de la charge de travail en matière d'établissement de rapports.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. En outre, une coordination insuffisante entre les organisations et les processus à l'origine des demandes d'informations, ainsi que le manque de coordination entre les autorités nationales chargées d'établir les rapports peuvent conduire à la fourniture de chiffres différents pour des variables et des indicateurs identiques ou similaires.

II. Comité sur les recommandations en matière de forêt

6. À sa vingt-troisième session, le Comité des forêts (COFO) a demandé à la FAO de «continuer à travailler avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et d'autres membres du PCF, ainsi qu'avec les instances d'autres processus internationaux pertinents ayant pour objet d'améliorer et de rationaliser l'établissement de rapports mondiaux sur les forêts, en vue de trouver des synergies et de réduire la charge que la communication des données représente pour les pays».

7. Le COFO a en outre demandé à la FAO «d'examiner la stratégie relative à l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), y compris la stratégie en matière de financement, en consultant les Membres de la FAO, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et les autres organisations et organismes internationaux compétents, et, s'il y a lieu, d'adapter celle-ci en fonction des besoins au regard du suivi des ODD, ainsi que de la nécessité de communiquer des informations imposée par d'autres processus mondiaux sur les forêts, afin de produire et de diffuser des informations fiables sur les aspects physiques et socioéconomiques des forêts, y compris en faisant appel à la télédétection», et «d'expérimenter de nouvelles méthodes pour évaluer les tendances régionales et mondiales en matière de couvert forestier».

8. En réponse à ces demandes, la FAO propose de mettre en œuvre FRA 2020 d'une manière qui réduira la charge globale de travail liée à l'établissement des rapports en mettant en place un processus plus efficace et plus ciblé, et de faciliter la génération d'informations transparentes et à jour sur les variables et les indicateurs clés en matière de forêts.

III. Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières

9. En 2011, six¹ organisations et processus internationaux se sont associés pour élaborer un Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières (CFRQ) dans l'objectif d'accroître l'efficacité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données relatives aux forêts. Ce Questionnaire a été utilisé la première fois pour l'évaluation FRA 2015 et a couvert 104 pays représentant 88 pour cent des forêts mondiales. Les données collectées ont été utilisées de nombreuses fois et par des utilisateurs différents, ce qui a permis de réduire la charge de travail des pays et de renforcer la cohérence des données. Cette approche a également favorisé l'utilisation de définitions communes et a établi les bases d'un partage plus efficace des statistiques forestières.

10. L'expérience du Questionnaire s'est révélée positive. Près de 80 pour cent des correspondants nationaux qui ont répondu au questionnaire de l'évaluation FRA 2015 se sont déclarés en faveur de la poursuite de cette démarche.

11. S'appuyant sur ces remarques positives, la FAO propose de poursuivre cette collaboration pour FRA 2020, et est disposée à étudier les moyens qui permettraient de l'améliorer et de la développer encore davantage.

¹ La FAO, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC/OFAC), le Département des forêts de la FAO, FOREST EUROPE, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Processus de Montréal et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

IV. Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

12. D'autres organisations et processus internationaux s'efforcent également de réduire la charge de travail liée à la production de rapports et d'en améliorer la cohérence en élaborant un *ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux*. À l'issue d'une série de réunions informelles, d'un atelier international d'experts tenu à Ottawa et d'une initiative conduite par plusieurs organisations à Rome (OLI), le PCF a lancé une initiative commune afin d'accélérer les travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs.

13. Conformément aux recommandations faites par OLI, le PCF a mis en place une Équipe spéciale dont l'objectif est de réviser l'ensemble commun d'indicateurs proposé par OLI et de diriger d'autres travaux sur les indicateurs. L'Équipe spéciale s'est réunie à Rome en mars 2017 et a affiné la proposition de l'Initiative.

14. La proposition de l'Équipe spéciale a ensuite été utilisée comme point de départ d'une consultation en ligne sur les indicateurs mondiaux. Le but de la consultation était de recueillir les opinions d'un vaste éventail d'experts et de parties prenantes, et elle a été conduite via le Réseau de la FAO sur la sécurité alimentaire du 8 au 21 mai 2017². Trente-quatre personnes ou groupes ont contribué à la consultation, représentant toutes les régions et différents domaines d'expertise. En trois semaines, la page web de la consultation a reçu environ 1 300 visites.

15. Comme un bon nombre des indicateurs font déjà l'objet d'un rapport dans FRA, la réunion OLI a également suggéré que «...la consultation d'experts qui aura lieu mi-2017 pourrait être utilisée pour élargir le nombre de partenaires impliqués et développer le Questionnaire afin qu'il couvre, dans la mesure du possible, un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux».

16. La consultation d'experts pour FRA 2020 organisée du 12 au 16 juin 2017 a examiné ces indicateurs et formulé des observations afin de contribuer à la version révisée de la proposition (annexe D).

17. Le FNUF, à sa dernière session en mai 2017, «a pris note des travaux menés par le PCF en vue d'élaborer un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux permettant d'évaluer les progrès réalisés, entre autres, en ce qui concerne les Objectifs forestiers mondiaux et les ODD en lien avec les forêts, et a invité le PCF à lui présenter une proposition à sa treizième session».

18. En conséquence, un projet final sera soumis à la treizième session du FNUF et à d'autres organes directeurs des membres du PCF au cours de l'automne 2017, comme il conviendra.

V. Objectifs de développement durable – Programme de développement durable à l'horizon 2030

19. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est convenu en mars 2017 du cadre des cibles et des indicateurs pour mesurer les progrès dans la réalisation des ODD. Deux des cibles de l'ODD15 (15.1 et 15.2) font explicitement référence aux forêts et à la gestion durable des forêts, et une troisième cible (15.4) concerne le suivi de la conservation des écosystèmes montagneux. La FAO est l'organisme garant de trois indicateurs propres à ces cibles et est par conséquent responsable des tâches suivantes:

1) élaboration de méthodes appropriées; 2) mesure des progrès réalisés; 3) collecte, compilation et validation des données; 4) fourniture de données et de scénarios à la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies; et 5) fourniture d'un appui devant permettre aux pays de renforcer leurs capacités à établir des rapports.

² Les documents de la consultation en ligne sont disponibles à l'adresse suivante:
http://www.fao.org/fsnforum/fr/activities/discussions/forestry_indicators

20. La FAO est chargée de ces tâches pour deux indicateurs en lien avec les forêts: 15.1.1 «Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières» et 15.2.1 «Progrès vers une gestion durable des forêts». La communication d'informations sur les ODD à partir de ces indicateurs a débuté et se poursuivra de manière annuelle. Les données relatives à ces indicateurs seront collectées et examinées par le biais de la nouvelle plateforme en ligne de communication de données de l'évaluation FRA.

VI. L'Accord de Paris, les Contributions déterminées au niveau national et le Cadre de transparence renforcé

21. L'Accord de Paris porte sur des efforts visant à contenir l'augmentation de la température mondiale «bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels». Il a également pour objectif de renforcer la capacité des pays à faire face aux effets du changement climatique. En outre, l'Accord présente un nouveau cadre de transparence, qui sera basé sur le système de transparence en vigueur et s'appliquera à toutes les Parties.

22. Le nouveau réseau pour la transparence prévoit des rapports sur les émissions au moins tous les deux ans en fonction des directives fournies. Ces rapports seront soumis à un examen par des experts et devront utiliser le cadre comptable communément reconnu, qui permet de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des Contributions déterminées au niveau national.

23. L'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie sont explicitement mentionnés dans 73 pour cent des Contributions prévues comme faisant partie des mesures d'atténuation possibles.³ Par ailleurs, 70 pays environ ont mentionné la foresterie comme un des secteurs prioritaires en ce qui concerne les mesures d'adaptation. C'est pourquoi l'établissement de rapports sur les sources, les puits et les réservoirs de carbone en lien avec la forêt est essentiel pour la mise en œuvre transparente et efficace des Contributions déterminées au niveau national.

24. Les rapports de FRA présentent un lien indirect avec les rapports produits dans le cadre de la CCNUCC car ils soutiennent le processus en améliorant la capacité des pays à produire des données sur les GES pour le secteur de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres. En outre, FRA fournit un point de référence indépendant pour les émissions et les absorptions liées aux forêts communiquées au CCNUCC, et les données de FRA et ses termes et définitions contribuent au développement des directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

25. Les rapports de FRA 2020 vont également contribuer à renforcer la transparence grâce à la mise en place d'une nouvelle plateforme en ligne de soumission, d'examen, d'analyse et de communication des données, qui permettra une documentation explicite des données rapportées.

VII. Télédétection

26. La FAO, avec l'appui financier de plusieurs donateurs, a mis au point un ensemble d'outils permettant la collecte, l'analyse et la cartographie de données obtenues par télédétection. Certains de ces outils reposent sur l'évaluation visuelle de sites d'échantillonnage, tandis que d'autres permettent de produire des cartes spatialement explicites. Ces outils facilitent l'accès aux données de télédétection libres d'accès les plus récentes et permettent de les traiter et de les analyser rapidement et facilement.

27. Ces outils ont déjà été utilisés pour aider de nombreux pays à produire des données et des informations sur leurs forêts, notamment sur la superficie forestière et son évolution. La FAO, en collaboration avec ses partenaires et avec l'aide financière de l'Allemagne et de l'UE, a en outre élaboré un jeu mondial de données d'environ cinq cent mille parcelles d'échantillonnage évaluées

³ <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf>

visuellement. Ce jeu de données de l'Enquête mondiale sur les forêts peut être mis à disposition des pays à des fins d'examen ou de révision ou en vue de le rendre public.

28. FRA 2020 prévoit d'utiliser ces outils et données pour renforcer les capacités de plusieurs pays à l'appui des efforts consentis pour produire des données de meilleure qualité sur les superficies forestières et leur évolution.

VIII. La voie à suivre

29. Les faits nouveaux mentionnés ci-dessus entraînent de nouvelles exigences pour le processus FRA. Tout d'abord, il convient de chercher à réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports en examinant avec attention les indicateurs et les variables collectés ainsi que leur pertinence, et en facilitant le processus d'établissement de rapports de FRA. Ensuite, le développement du Questionnaire et les synergies avec d'autres processus d'établissement de rapports vont permettre de réduire les chevauchements dans la collecte de données, et d'en renforcer la cohérence. Et comme des rapports sur les indicateurs des ODD doivent être présentés tous les ans, FRA devra soutenir chaque année la soumission, l'examen et la communication de ces données. Enfin, pour aider les pays à produire des rapports cohérents sur les indicateurs clés, FRA, en collaboration avec les autres programmes et projets de la FAO en lien avec le suivi des forêts, devra intensifier la fourniture des activités de renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays à réaliser des inventaires sur le terrain et à utiliser la télédétection pour évaluer l'évolution de la superficie forestière.

30. Compte tenu de l'importance de disposer d'informations transparentes et à jour sur les forêts pour l'élaboration des politiques nationales et la production de rapports internationaux, il est essentiel de favoriser un accès ouvert et transparent aux données. Des plateformes ouvertes et efficaces, combinées à des questionnaires et à des activités pertinentes de renforcement des capacités aideront à la production de rapports FRA cohérents, opportuns, crédibles et transparents, qui seront également utiles à d'autres processus internationaux d'établissement de rapports. Ceci pourrait également contribuer à mettre à jour de nouvelles possibilités d'aider les pays à mener à bien leur processus de production de données, car les systèmes ouverts et transparents sont appréciés des partenaires fournisseurs de ressources.

31. Pour répondre à certaines de ces exigences, la FAO a élaboré des plans de renforcement des capacités dans ce domaine et a entamé la conception et le développement d'une nouvelle plateforme en ligne pour FRA. Cette plateforme facilitera le renseignement du questionnaire FRA et l'examen des données fournies, ainsi que la réalisation des analyses connexes. En outre, elle fournira les modules d'interpolation et d'extrapolation indispensables à la production des estimations nécessaires pour certaines années de rapport, et facilitera grandement la production de rapports sur la biomasse et les stocks de carbone et leur évolution conformément aux directives du GIEC.

IX. Points à examiner

32. La Commission et le Comité souhaiteront peut-être encourager les pays:

- à participer activement au processus de rapports de FRA 2020, notamment à l'examen et à la validation des produits de télédétection;
- à collaborer avec la FAO et des institutions partenaires afin de mettre en place des synergies en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données, et de réduire les chevauchements des efforts.

33. Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de continuer à appuyer le développement du concept d'ensemble commun d'indicateurs et de contribuer à la collecte des données relatives à ces indicateurs pertinents pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales;

- de poursuivre le développement et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme en ligne de FRA afin de permettre la production annuelle d'examens et de rapports sur les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD;
- de renforcer le Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières et d'examiner les possibilités de l'orienter vers l'établissement de rapports à l'aide de mécanismes régionaux de définition de critères et d'indicateurs;
- de rendre les données de télédétection des pays disponibles à des fins de validation nationale et de fournir l'appui et les outils nécessaires à l'analyse et à la gestion des données; et
- de mettre en place des initiatives de renforcement des capacités sur les méthodes de télédétection et l'infrastructure nationale de données spatiales.

ANNEXE I**Proposition d'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, pour examen par le PCF
(19 juin 2017)***Contexte*

Le processus d'adoption d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux a démarré au cours d'une réunion en marge du Congrès forestier mondial à Durban, et a abouti à une initiative conduite par plusieurs organisations à Rome en novembre 2016, qui a proposé un ensemble commun d'indicateurs pour une plus large consultation. Depuis lors, ont eu lieu une première réunion de l'Équipe spéciale du PCF, une consultation en ligne, et la Consultation d'experts sur FRA 2020, qui ont débattu de l'Ensemble commun d'indicateurs. Le présent document présente la version la plus récente de l'Ensemble commun d'indicateurs, et tient compte des avis exprimés lors de ces consultations. Il ne reprend pas les informations générales sur les objectifs et les liens avec les engagements de haut niveau qui ont été présentées en détail dans le document d'information préparé pour la Consultation d'experts.

Il appartient désormais au PCF, peut-être via son équipe spéciale, de prendre une décision finale sur cet Ensemble commun d'indicateurs, et sur la façon dont ses membres devront le mettre en œuvre. Le PCF devra ensuite présenter les résultats à la treizième session du FNUF, comme la douzième session l'y avait invité.

De nombreux participants aux consultations conviennent qu'il s'agit là d'une occasion unique: les engagements de haut niveau sont pris et les systèmes d'établissement de rapports sont mis en place, mais ne sont pas encore finalisés. Il est toujours possible de modifier les définitions, les mécanismes d'établissement de rapports et les calendriers afin de rationaliser les processus et de réduire le fardeau administratif, en appliquant l'Ensemble commun d'indicateurs. Tous les principaux acteurs ont exprimé leur volonté de coopérer, dans le cadre de leur propre mandat. Il convient cependant de saisir rapidement cette opportunité, car fin 2017 il ne sera plus possible de modifier les systèmes d'établissement de rapports qui sont mis en place, notamment pour FRA 2020 et les ODD, mais aussi le FNUF et la CDB. Il est par conséquent urgent que le PCF approuve formellement l'Ensemble commun d'indicateurs, et qu'un accord concernant sa mise en œuvre soit conclu, notamment sur les responsabilités redditionnelles.

Proposition d'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

Vous trouverez ci-dessous la Proposition d'Ensemble commun d'indicateurs, qui tient compte des nombreuses observations constructives formulées lors des diverses consultations (jusque mi-juin 2017). Il a été renuméroté, en raison de la suppression des références aux indicateurs qui n'ont pas été conservés. Si les membres du PCF souhaitent suivre les modifications apportées lors de la dernière phase du processus, l'annexe au rapport de la Consultation d'experts a conservé ces références, et a pris note des modifications apportées au cours de la Consultation.

| | Ensemble commun d'indicateurs | Unité | Comments |
|---|---|--------------|---|
| 1 | Taux net de renouvellement de la superficie forestière | % | Même libellé que l'ODD 15.1.1. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Combine les tendances pour les forêts naturelles et les forêts plantées, peut donc être trompeur (voir le nouvel indicateur 19 proposé) |
| 2 | Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées | % | Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Fait également référence à l'Objectif 11 d'Aichi Note: les pertes forestières en dehors des aires protégées vont accroître la part des aires protégées dans la superficie forestière totale |

| | | | |
|----|---|-------------------------------------|--|
| | juridiquement constituées | | |
| 3 | Biomasse aérienne dans les forêts | Tonnes | Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Assure le suivi de la surexploitation des réserves de bois car la baisse de la biomasse aérienne indique que les récoltes + les autres dommages sont supérieurs à l'accroissement, peut-être en raison d'une gestion non durable des forêts |
| 4 | Superficie forestière désignée et/ou gérée pour la protection du sol et de l'eau, des infrastructures et des ressources naturelles gérées | ha | Seul indicateur du rôle protecteur des forêts. Il est difficile de définir des forêts «désignées et/ou gérées» car toutes les forêts ont un rôle protecteur. À rendre cohérent avec le texte final de FRA 2020 sur les objectifs de gestion |
| 5 | Emplois en lien avec le secteur forestier | Nombre d'emplois | Inclut en plus de «sylviculture et exploitation forestière» selon la CITI, les industries du bois et du papier, plus (l'estimation de?) la recherche, l'éducation, le tourisme en lien avec les forêts, la production de produits forestiers non ligneux, ainsi que l'emploi informel/de subsistance |
| 6 | Existence de politiques, de stratégies et d'institutions qui encouragent explicitement la gestion durable des forêts (GDF) | Références (titre, date, URL, etc.) | Même libellé («encouragent explicitement») que FRA 2020 |
| 7 | Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts | Références (titre, date, URL, etc.) | Les détails des méthodes des inventaires forestiers nationaux sont disponibles dans FRA 2020. Les lecteurs peuvent se faire une idée du bien-fondé scientifique de la méthode choisie, via la transparence de FRA |
| 8 | Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes | Références (titre, date, URL, etc.) | Voir la définition de FRA 2020 d'une plateforme pour les parties prenantes |
| 9 | Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme | % | Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Voir FRA 2020 pour une définition d'un «plan de gestion à long terme» |
| 10 | Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifiée indépendamment | ha | Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Voir FRA 2020 pour la définition d'un «programme de certification de la gestion des forêts vérifiée indépendamment» |
| 11 | Quantités enlevées de bois | m3 | Seul indicateur de la fonction de production des forêts. Devrait idéalement être élargi aux produits forestiers non ligneux, et éventuellement être exprimé en termes de valeur. Mais ces deux suggestions présentent des difficultés techniques (variété des produits forestiers non ligneux et absence de marché dans de nombreux cas, difficulté à déterminer à quelle étape évaluer la valeur) |
| 12 | Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers | Références (titre, date, URL, etc.) | Réponse à l'engagement d'accroître la «proportion des produits issus de forêts en gestion durable» (GFT 3.3) qui ne peut être suivie sans un système de traçabilité (également un outil important contre le commerce de produits récoltés illégalement). Souvent la traçabilité |

| | | | |
|----|--|--|--|
| | | URL, stade de développement ⁴) | concerne la légalité et non l'origine durable des produits, il convient donc d'être prudent lors des évaluations. |
| 13 | Proportion de superficie forestière perturbée (ou reformulation pour plus de cohérence avec FRA 2020) | % de la superficie forestière | Les Objectifs mondiaux sur les forêts et les cibles afférentes (GFGT) et les objectifs d'Aichi font référence à la «résilience» et à la «capacité d'adaptation», tandis que le troisième élément thématique renvoie à la «santé et vitalité». Problèmes bien connus liés aux perturbations/dommages: cadre conceptuel, agrégation de différents types de perturbations, distinction entre perturbations 'normales' et 'anormales', etc. Il faut pouvoir agréger les types de perturbations et suivre les tendances. |
| 14 | Superficie forestière dégradée | ha | GFGT, ODD, UNCCD et Aichi font tous référence à des terres, des forêts, des écosystèmes «dégradés», il est donc nécessaire de suivre les tendances en la matière. La définition de «dégradés» constitue un enjeu majeur. Il est urgent de définir et de mesurer la «dégradation des forêts» de manière réaliste, adaptable à différentes circonstances et différents types de dégradations. Une approche multiaxiale, qui suit les différents processus par lesquels les fonctions forestières diminuent, peut se révéler utile. |
| 15 | Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté | Nombre | L'engagement le plus clair au titre du GOF2 est l'éradication de l'extrême pauvreté pour toutes les personnes dépendant de la forêt, même s'il existe des difficultés, dont la définition de «dépendant de la forêt» et la collecte des données. Il est urgent d'approfondir les travaux sur la définition des «personnes dépendant de la forêt» et sur les méthodes d'enquête susceptibles d'être utilisées. Le PCF devra décider de la poursuite ou non. |
| 16 | Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts | USD | L'indicateur reprend le libellé du GOF4; les tendances en matière de financement de la gestion durable des forêts doivent être suivies. Les travaux doivent être approfondis: quels types de financement sont concernés ⁵ , et comment chacun est défini et suivi, et comment distinguer le financement en faveur de la mise en œuvre de la GDF des autres financements (tous les investissements dans le secteur forestier contribuent-ils à la GDF?) |
| 17 | Offre totale d'énergie à base de bois | MJ | Maintenu malgré le manque d'engagement politique en faveur de la dendroénergie, car il est très important dans les pays en développement comme dans les pays développés, et peut-être plus encore dans l'économie verte basée sur les énergies renouvelables. Comprend la dendroénergie de tous types et de toutes sources. |
| 18 | Absorptions/émissions nettes de GES imputables aux forêts, et stockage du carbone dans les produits ligneux récoltés | t eq. CO ₂ ⁶ | Concerne le rôle du secteur forestier dans l'atténuation du changement climatique (GFGT 2.5), couvre tous les GES, pas uniquement le CO ₂ ; les directives de la CCNUCC doivent être suivies, sachant que les obligations redditionnelles varient selon les pays et les paramètres |
| 19 | Évolution de la superficie des forêts primaires | ha | Concerne l'objectif 5 d'Aichi, selon les modalités de FRA 2020 |
| 20 | Nombre d'espèces tributaires de la forêt menacées; tendances pour les espèces | nombre | Nouvel indicateur de la diversité des espèces. Données susceptibles d'être obtenues auprès de l'UICN |

⁴ Opérationnel, en cours de développement, en cours d'examen, etc.

⁵ La cible 4.2 précise «le financement public (national, bilatéral, multilatéral et triangulaire), privé et philanthropique»

⁶ Gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO₂

| | | | |
|--|-----------------------------------|--|--|
| | clés/indicatrices pour les forêts | | |
|--|-----------------------------------|--|--|

Observations sur l'Ensemble commun d'indicateurs proposé et sur sa mise en œuvre

Pour tous les indicateurs, l'analyse doit tenir compte du contexte et des circonstances nationales. Dans certains cas, il peut ne pas apparaître clairement si une augmentation ou une diminution de l'indicateur est «durable». Quoi qu'il en soit, l'Ensemble commun d'indicateurs doit être considéré dans sa globalité.

L'Ensemble semble complet et équilibré, même s'il est plus étoffé que ce qui était attendu (20 indicateurs au lieu de 10 à 15). Chaque indicateur est directement lié à un ou plusieurs engagements de politique générale à haut niveau, comme indiqué dans le tableau de l'appendice.

Il a été signalé qu'alors que de nombreux indicateurs concernent la situation de l'aspect en question, d'autres portent sur les réponses politiques à la situation, conformément au modèle pression-état-réponse utilisé entre autres par l'OCDE. C'est le cas pour les indicateurs 6, 7, 8 et 12. Dans ces cas, l'efficacité des mesures revêt une grande importance mais les processus internationaux de collecte des données ne sont pas positionnés pour émettre un jugement à ce sujet. Toutefois, la présentation transparente de références a permis à chaque utilisateur de se faire son propre avis sur l'efficacité des instruments présentés.

Les processus régionaux d'établissement de critères et d'indicateurs ont joué un rôle clé dans l'élaboration des concepts sous-jacents à l'Ensemble commun d'indicateurs, et pourraient jouer un rôle dans sa finalisation et sa mise en œuvre. Ceci s'applique tout particulièrement aux indicateurs pris en compte dans le mécanisme du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières.

Il est important de préparer un descriptif ou une justification pour chaque indicateur, le reliant aux engagements de haut niveau (et éventuellement aux indicateurs régionaux correspondants, même si cela peut être fait par les processus d'établissement de critères et d'indicateurs eux-mêmes), et soulignant la signification des informations qui seraient collectées.

Certains indicateurs nécessitent une action urgente (par l'équipe spéciale du PCF?), sur les concepts et/ou les définitions avant de pouvoir les utiliser, mais doivent néanmoins figurer dans l'Ensemble commun d'indicateurs en raison d'un fort engagement politique dans ces domaines:

- 14 Superficie forestière dégradée
- 15 Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté
- 16 Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre de la GDF

Il conviendrait d'établir une liste d'indicateurs/sujets «candidats», qu'il n'est pas encore possible d'intégrer dans l'Ensemble commun d'indicateurs, mais qui méritent d'être pris en compte en vue de leur intégration dans une liste révisée:

- La contribution des forêts à la sécurité alimentaire (engagement solide, suivi très difficile à effectuer)
- Paiements pour les services écosystémiques des forêts (question émergente, pas encore «mûre»)
- Aspects économiques de la GDF⁷ (le GFGT 2.4 est très vaste, donc difficile à mesurer)

⁷ Par exemple la part du secteur forestier dans le PIB, moyens d'existence/revenus tirés des forêts.

- Aspects sociaux de la GDF (le GFGT 2.4 est très vaste, donc difficile à mesurer)

Concernant la collecte des données pour l'Ensemble commun d'indicateurs, la Consultation d'experts a déterminé que FRA 2020 collecterait des données pour les indicateurs suivants (14 en tout):

- 1) Taux net de renouvellement de la superficie forestière
- 2) Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées
- 3) Biomasse aérienne dans les forêts
- 4) Superficie forestière désignée et/ou gérée pour la protection du sol et de l'eau, des infrastructures et des ressources naturelles gérées
- 5) Emplois en lien avec le secteur forestier
- 6) Existence de politiques, de stratégies et d'institutions qui encouragent explicitement la GDF
- 7) Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts
- 8) Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes
- 9) Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme
- 10) Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifiée indépendamment
- 11) Quantités enlevées de bois
- 12) Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers
- 13) Proportion de superficie forestière perturbée
- 19) Évolution de la superficie des forêts primaires

Les partenaires du PCF devraient convenir dès que possible des responsabilités en matière de collecte des données pour l'Ensemble commun d'indicateurs.

Prochaines étapes pour le PCF

En résumé, le PCF, agissant éventuellement par l'intermédiaire de son Équipe spéciale, doit:

- 1) Finaliser l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en s'appuyant sur la version présentée ci-dessus, qui est le fruit de plusieurs cycles de consultations avec les acteurs concernés
- 2) Terminer les travaux connexes, en particulier:
 - a) Traiter les questions liées aux concepts et aux définitions pour les indicateurs 14, 15 et 16
 - b) Préparer un descriptif destiné à accompagner et expliquer l'Ensemble commun
 - c) Établir une liste d'indicateurs candidats qui ne peuvent pas encore être intégrés à la liste
- 3) Attribuer les responsabilités en matière d'établissement de rapports parmi les membres du PCF
- 4) Présenter les résultats à la treizième session du FNUF

Comme les autres processus qui utiliseront l'Ensemble commun d'indicateurs, notamment les rapports sur les ODD, FRA 2020 et les rapports dans le cadre du FNUF, progressent selon leur propre calendrier, il serait bienvenu que le PCF termine les étapes 1 à 3 avant l'automne 2017.

Appendice

Lien entre l'Ensemble commun d'indicateurs et les engagements politiques

| | Indicateur | Élément thématique | ODD | GFGT | Aichi |
|----|---|--------------------|------------------|-------------------|---------------------------|
| 1 | Taux net de renouvellement de la superficie forestière | 1 | 15.1.1 15.2.1 | 1.1 1.3 | Objectif 5 Objectif 14 |
| 2 | Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées | 2 | 15.2.1 | 1.3 2.5 3.1 | Objectif 11 |
| 3 | Biomasse aérienne dans les forêts | 4 | 15.2.1 | 1.3 2.5 | Objectif 7 |
| 4 | Superficie forestière désignée et/ou gérée pour la protection du sol et de l'eau, des infrastructures et des ressources naturelles gérées | 5 | | 1.4 | |
| 5 | Emplois en lien avec le secteur forestier | 6 | | 2.4 | |
| 6 | Existence de politiques, de stratégies et d'institutions qui encouragent explicitement la gestion durable des forêts (GDF) | 7 | | 5.1 5.3 5.4 | |
| 7 | Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts | 7 | | 4.5 | |
| 8 | Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes | 7 | | 5.3 6.3 | |
| 9 | Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme | 7 | 15.2.1 | 1.3 3.2 | Objectif 7 |
| 10 | Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifiée indépendamment | 7 | 15.2.1 | 1.3 3.3 | |
| 11 | Quantités enlevées de bois | 4 | | 2.4 | |
| 12 | Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers | 7 | | 3.3 5.2 | |
| 13 | Proportion de superficie forestière perturbée (ou reformulation pour plus de cohérence avec FRA 2020) | 3 | | 1.4 | |
| 14 | Superficie forestière dégradée | 3 | 15.3.1 | 1.3 | Objectif 15 |
| 15 | Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté | 6 | | 2.1 | |
| 16 | Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts | 7 | | 4.1 4.2 | |
| 17 | Offre totale d'énergie à base de bois | 4 | 7.2.1 | | |
| 18 | Absorptions/émissions nettes de GES imputables aux forêts, et stockage du carbone dans les produits ligneux récoltés | 7 | | 1.2 2.5 | |
| 19 | Évolution de la superficie des forêts primaires | 2 | | | Objectif 5 |
| 20 | Nombre d'espèces tributaires de la forêt menacées; tendances pour les espèces clés/indicatrices pour les forêts | 2 | | | Objectif 5 |

En outre :

L'élément 14 est lié aux engagements au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les éléments 3 et 18 sont liés aux engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a été souligné que le niveau d'engagement en matière de rapports variait entre les parties à la CCNUCC et les instruments pertinents.